

**CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES SERVICES**  
**RMC SPORT ET RMC SPORT+TELEFOOT**  
**AUX ANTILLES GUYANE FRANCAISE**

Valables au 1<sup>er</sup> septembre 2020

**1- Objet**

Les Services RMC Sport et RMC SPORT+Téléfoot (ci-après « les Services Sport ») sont commercialisés par la Société OUTREMER TELECOM, société par actions simplifiée, au capital de 4 281 210,30 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France sous le numéro 383 678 760 sise au Zone de la Jambette – 97200 Fort de France (Martinique) (ci-après « SFR »). Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CPU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SFR fournira à l'Utilisateur, aux Antilles et Guyane Française (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), un accès illimité à des Programmes et des Chaînes TV de sport, sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via un décodeur TV pour les Abonnés Box SFR. La souscription des Services Sport suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions.

**2- Définitions**

« **Abonnement** » : désigne l'abonnement mensuel, sans engagement, payant aux Chaînes TV et aux Programmes d'un ou plusieurs Services Sport.

« **Chaînes TV** » : désignent les chaînes TV RMC Sport, le bouquet de chaînes live événementielles, et les chaînes Téléfoot.

« **JJ** » : désigne la date mensuelle de facturation Box SFR.

« **Programmes** » : désignent tout ou partie des programmes de Chaînes TV Sportives, de RMC Sport, ou Téléfoot pouvant être visionnés en live ou en replay dans le cadre du Service RMC Sport.

« **Service RMC Sport** » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement aux Chaînes et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay, via le décodeur TV pour les Abonnés Fixe SFR.

« **Service RMC Sport+Téléfoot** » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement aux Chaînes Sportives Téléfoot et RMC Sport en live ou en replay, via le décodeur TV pour les abonnés Fixe SFR.

« **Territoire** » : les Services Sport sont utilisables aux Antilles (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et en Guyane française.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique majeure, abonnée box de SFR (ci-après « Utilisateur SFR »), ayant souscrit à un ou plusieurs Services Sport.

**3- Souscription aux Services Sport**

La souscription aux Services Sport est envisageable :

- Simultanément à un abonnement Box conquête, ou
- En cours d'abonnement Box,

Les Services Sport peuvent être souscrits pour les Utilisateurs SFR : en boutique SFR, depuis l'Espace client en ligne ou via le service client.

L'activation du Service est immédiate pour les Utilisateurs Box.

#### **4- Absence de délai de rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du/des Service(s) Sport, et dans la mesure où l'exécution du/des Service(s) Sport a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Utilisateur ne peut exercer son droit de rétractation.

#### **5- Utilisation du Service Sport**

##### 5.1 Terminaux

Les Services Sport ont vocation à être utilisés depuis un décodeur TV SFR.

##### 5.2 Usage des Services Sports

L'Utilisateur s'engage à faire un usage conforme du/des Services Sport et notamment à visionner les Programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés aux Services Sport.

##### 5.3 Programmes

L'Utilisateur reconnaît que les Programmes et les Chaînes Sport sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du/des Service(s) Sport, et du non-respect des présentes CPU.

##### 5.4 Interruption de l'accès aux Services Sport

L'accès aux Services pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

#### **6- Abonnement**

L'Abonnement sans engagement est mensuel et conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du/des Service(s) Sport et sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

#### **7- Conditions Financières**

##### 7.1 Tarifs d'abonnement

Les tarifs mensuels sont précisés sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box en vigueur, sur le décodeur TV SFR.

Les Utilisateurs SFR, tant qu'ils sont titulaires d'un abonnement Box bénéficient d'un tarif mensuel spécial « abonné SFR », à l'exception des Utilisateurs titulaires des Services RMC Sport +Téléfoot.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur SFR change d'abonnement Box SFR pour un abonnement Box SFR non compatible, ce dernier ne bénéficiera alors plus des Services RMC Sport et/ou RMC Sport + Telefoot.

##### 7.2 Facturation

La facturation débute à la date d'activation du/des Service(s) Sport et suit les règles de facturation de l'abonnement Box SFR.

L'Utilisateur est informé que tout mois commencé est dû pour l'Abonnement sans engagement et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Utilisateur à SFR au titre du/des

Service(s) Sport seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement Box de SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même moyen de paiement que celui choisi par l'Utilisateur pour la facturation de son abonnement Box de SFR.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement Box de SFR, le ou les Services Sport seront également résiliés.

## **8- Responsabilité**

**8.1** SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le/les Services Sport est/sont fourni(s) à l'Utilisateur dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de difficulté d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du/des Service(s) par l'Utilisateur,
- en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
- en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations visées aux présentes conditions en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
- en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du/des Service(s) qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au(x) Service(s).

**8.2** L'Utilisateur s'engage à notifier à SFR dans les plus brefs délais tout changement de ses coordonnées.

## **9- Résiliation**

### **9.1 Résiliation du fait de l'Utilisateur**

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel sans engagement en contactant le service client. La résiliation prendra effet à la fin du mois calendaire en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement Box de SFR, la résiliation du ou des Service(s) Sport est concomitante à la résiliation de l'abonnement Box de SFR, en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

### **9.2 Résiliation du fait de SFR**

SFR dispose de la faculté de résilier le/les Services Sport de plein droit dans les cas suivants :

- En cas de non-paiement par l'Utilisateur de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- En cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes ;
- En cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le/les Services Sport, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
- Dans le cas où l'Utilisateur aura cherché à permettre la réception desdits Services Sport, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;

- Plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CPU ;
- Au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur dans le cadre de la souscription du/des Services Sport sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entrainera la désactivation immédiate du/des Service(s) Sport, sans droit à indemnité ni à remboursement.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur et de tout participant contrevenant.

## **10- Données à caractère personnel (« DCP »)**

La politique de protection des DCP est consultable sur le site [sfrcaraibe.fr](http://sfrcaraibe.fr)

### **10.1. Lois applicables**

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Utilisateurs et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP (« Réglementation »).

### **10.2. Contact**

Le responsable du traitement des DCP est OUTREMER TELECOM, société par actions simplifiée, au capital de 4 281 210,30 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France sous le numéro 383 678 760 sise au Zone de la Jambette – 97200 Fort de France (Martinique), représentée par son DG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD ») peut être contacté par courriel à l'adresse [donnees-personnelles@sfrcaraibe.com](mailto:donnees-personnelles@sfrcaraibe.com) ou à l'adresse suivante :

<b>Martinique / Guadeloupe</b>	<b>Guyane</b>
Outremer Telecom Service Clients – Données Personnelles ZI Jambette CS 90013 97282 LE LAMENTIN CEDEX	Outremer Telecom Service Clients– Données Personnelles CS 40723 97336 CAYENNE Cedex

### **10.3. Nature des données**

Les DCP sont collectées par SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

### **10.4. Finalités**

Le traitement des DCP a pour finalités : la gestion du compte de l'Utilisateur y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, l'identification et l'authentification de l'Utilisateur, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données de l'Utilisateur, le développement de produits et services de SFR, ou analogues, ou de tiers, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec l'Utilisateur à propos des offres et services de SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique( le cas échéant, après recueil du consentement préalable de l'Utilisateur conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect par SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certaines DCP par l'Utilisateur conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat

par SFR.

#### 10.5. Durées de conservation

Les DCP sont conservées pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels l'Utilisateur a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

#### 10.6. Destinataires

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires effectuent des traitements hors de l'Union européenne, ceux-ci se feront alors, conformément à la Réglementation, sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou de « clauses contractuelles types ». Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'Utilisateur.

#### 10.7. Prospection

SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement de l'Utilisateur. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, l'Utilisateur aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

#### 10.8. Données de géolocalisation

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique de l'Utilisateur qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

#### 10.9. Enregistrement des appels

L'Utilisateur est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

#### 10.10 Droits des personnes

##### a) Règles générales

A tout moment, l'Utilisateur peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. L'Utilisateur dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation. Il peut exercer ces droits :

- tant qu'il est titulaire d'un abonnement Box SFR, en envoyant un courrier postal à :

<b>Martinique / Guadeloupe</b>	<b>Guyane</b>
Outremer Telecom Service Clients – Données Personnelles ZI Jambette CS 90013 97282 LE LAMENTIN CEDEX	Outremer Telecom Service Clients– Données Personnelles CS 40723 97336 CAYENNE Cedex

- via son espace-client dans la rubrique « Utilisation de vos données personnelles »,

- ou en envoyant un courriel, à : [donnees-personnelles@sfrcaraibe.com](mailto:donnees-personnelles@sfrcaraibe.com)

Il devra fournir ses nom, prénom, identifiant et numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité. Lorsqu'un traitement de DCP est fondé sur le recueil de son consentement, l'Utilisateur dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMS/Email ou via son espace personnel. L'Utilisateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'Utilisateur est informé que les DCP le concernant sont conservées ou supprimées après son décès conformément à la Réglementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

b) Règle particulière au démarchage téléphonique

Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite « Bloctel », soit en ligne sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), soit par courrier adressé à : Société Opposetel, Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes

#### 10.11- Prévention des impayés

Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, SFR pourra notamment :

- interroger le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire
- en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de son prestataire,
- consulter son prestataire qui réalise des prestations de prévention et de détection des fraudes effectuées par carte de paiement lors des achats sur les canaux de vente dématérialisée.

#### **11- Propriété intellectuelle**

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéo, son, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires. L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

#### **12- Contacts**

Tant qu'il est titulaire d'un abonnement box SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement SFR. A ce titre, l'Utilisateur peut retrouver ces informations sur [sfrcaraibe.fr](http://sfrcaraibe.fr).

#### **13- Loi applicable**

Les présentes CPU sont soumises au droit français. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.